

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMÉRI DE TIZI-OUZOU.

Faculté des Sciences Humaines et Sociales
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE CONVENTION



Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université Mouloud MAMMÉRI - Tizi-Ouzou, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°08/SMM/FSHS/UMMTO/2022 portant «Acquisition de mobiliers pédagogiques au profit de la faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université Mouloud MAMMÉRI - Tizi-Ouzou » dans le cadre du budget de fonctionnement2022, chapitre 22-22 article 01 qui a fait l'objet d'un affichage public et de publication sur le site web de l'université, qu'à l'issue de l'évaluation et l'analyse des offres, la convention relative à cette opération a été attribuée provisoirement au soumissionnaire suivant, et selon les critères prévus dans le cahier des charges :

L'Intitulé de l'Avis de la consultation	Soumissionnaire retenu	Montant en TTC DA	Note technique 30 points	Caractères de Choix
Acquisition de mobiliers pédagogiques au profit de la faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université Mouloud MAMMÉRI - Tizi-Ouzou	SO3 : ETS HAYEF KOSSEILA NIF : [179152200189169]	1 470 840.00 DA TTC	22.25 pts	Moins disant

-Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de publication du présent avis auprès de la commission de l'université et ce conformément



aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos legal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

-Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public , les autres soumissionnaires sont invités le cas échéant à se rapprocher des services de l'université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.